

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 mai 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Mme Pauline SEIHLAN a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à M. Ronan COCHET—DESCHER

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

M. Alain MALMON a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 6 : Cession de terrain

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur LEGEIN Benoit souhaite acquérir la parcelle ZI 28 (4 230m²) afin d'accès au pâturage pour son élevage.

Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle à M. LEGEIN Benoit pour 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de céder à M. LEGEIN Benoit la parcelle ZI 28 (4 230 m²) au prix de 500 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette cession,
- DIT que les frais notariés (et de géomètres si besoin) sont à la charge de Monsieur LEGEIN Benoit,
- DIT que le notaire pour la commune de Lafrançaise est Maître Sandra POUGET à Lafrançaise.

Ainsi fait et délibéré le 5 juin 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)